

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 2057

présenté par
M. Philippe Martin
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

à l'amendement n° 1810 de M. Chassaigne

à l'ARTICLE 44

Compléter l'alinéa 4 par la phrase suivante :

« Ils seront réalisés en étroite collaboration avec les centres départementaux de Météo France. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement vise à rappeler le rôle majeur et la compétence des centres départementaux de Météo France en matière de climat qui en font ainsi des partenaires primordiaux dans la lutte contre le réchauffement climatique et pour l'étude des « plans climat énergie territoriaux ».